



Luxembourg, le 20 juin 2018

**Note à l'attention de Monsieur Werner Hoyer – Président de la BEI**

**Objet :** demande de reconnaissance de l'USL à la BEI

Monsieur le Président,

L' Union Syndicale Luxembourg est une organisation syndicale, constituée en tant qu'ASBL au Grand-Duché de Luxembourg depuis plus de 45 ans.

L'USL est d'ores et déjà reconnue et/ou représentative dans l'ensemble des Institutions de l'UE présentes au GDL ainsi qu'au sein de l'Agence Centre de traduction.

Notre base d'affiliation est également la plus dense au sein des Institutions de l'UE, et nous sommes la seule OSP présente dans l'ensemble de ces Institutions.

Notre vocation de défense du projet de construction européenne et de l'intérêt général de l'UE est corroborée par nos Statuts, déposés auprès du Registre national des Sociétés du GDL, et dont nous vous communiquons une copie en annexe.

Considérant les missions d'ordre public européen confiées à la BEI par ses États membres, et sa contribution au projet de l'UE, ainsi que le redimensionnement de la BEI, en termes d'effectifs dans le cadre notamment de l'EFSI, l'USL suit avec grand intérêt la dimension sociale de ce processus.

La Charte européenne des droits sociaux fondamentaux, à l'instar des Constitutions de nos États membres consacrent les libertés d'action syndicale, de ses facultés d'organisation, de créer des syndicats et de l'affiliation des travailleurs et employés.

Dans cette perspective, l'USL vous adresse la présente demande de reconnaissance formelle au sein de la BEI et ainsi pouvoir répondre tant aux demandes des employés via une voie structurelle syndicale de dialogue social, et ce sans aucunement mettre en cause celle de la représentation statutaire du personnel déjà en place.

Le rôle des Organisations syndicales et professionnelles tel que cela ressort, notamment du Statut de la FPE, et que l'ensemble des Institutions ont intégré dans leur dispositif de Dialogue social, est ainsi différente et complémentaire de la mission des Comités du personnel.

Nous vous sommes d'ores et déjà très reconnaissants de l'attention que vous prêterez à notre demande et restons à votre disposition pour tout contact que vous estimeriez nécessaire dans cette perspective.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos meilleures estime et considération.

  
Miguel VICENTE-NUNEZ  
Président USL

Copie : Madame Marjut Santoni - Secrétaire générale de la BEI